

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2026

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 19/05/2026

Date d'affichage : 19/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER - David MAGNET -Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND - Joël MALIGNIER – May ALGOUD – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Angélique CHARBONNIER

Excusés : Manon CAIRE – Sébastien MAITRE - Lisa CHANCEL – Marylin MOUTET

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-040 : Désignation du représentant pour la CLECT

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Montélimar, reçu le 19 mai et dans lequel il est précisé que le Conseil communautaire en date du 29 avril 2026 a décidé de la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il est précisé que cette commission est composée de conseillers municipaux des communes membres et qu'il importe de désigner le représentant de la Commune d'Allan au sein de cette commission spécifique dont le rôle est de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Madame le Maire propose d'être désigné représentant de la Commune au sein de cette Commission.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la désignation du membre pour participer à la CLECT
- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026

Reçu en préfecture le 02/06/2026

Publié le 02/06/2026

ID : 026-212600050-20260526-CM26052026_2-DE



POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laure DUCHAMP', written in a cursive style.

Aurélié SYLVESTRE

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Aurélié SYLVESTRE', written in a cursive style.